

INTERVENTION DE DELAGATION DE MADAGASCAR,
MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR AUPRES L'OFFICE
DES NATIONS UNIES
A GENEVE

SEPTIEME CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE LA MISE AU POINT DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU A TOXINES ET SUR LEUR
DESTRUCTION

Genève, 05-22 décembre 2011

(Prière de vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation de Madagascar pour votre désignation à la présidence de cette Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction, la mise au point, la fabrication et le stockage des armes bactériologiques (biologiques) et pour vos engagements à la faire aboutir à des résultats positifs.

Permettez-moi également de féliciter l'Unité d'Appui à l'Application pour les remarquables travaux qu'il a réalisés depuis 2006 en vue de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention.

Monsieur le Président,

Ayant adhéré à la Convention sur les armes biologiques en 2008, notre pays entame actuellement la phase de la mise en cohérence de la législation nationale avec les dispositions de la Convention.

A ce titre, je souhaiterais exprimer la reconnaissance du Gouvernement de Madagascar envers l'Action Commune de l'Union Européenne qui a bien voulu financer la mission de deux experts à Antananarivo en mai 2010 pour aider les autorités malgaches à concevoir une loi sur la mise en œuvre de la Convention.

Le projet y relatif est en cours de finalisation et sera soumis au plus tôt au Parlement pour adoption.

Monsieur le Président,

Madagascar est persuadé que la Convention sur les armes biologiques est un des outils fondamentaux pour lutter contre leur prolifération. Aussi, nous engageons-nous à participer au Mécanisme des Mesures de Confiance prévu à l'article 5. Le Gouvernement malgache a dans ce cadre sollicité le soutien de l'Union Européenne pour la soumission de son premier rapport relatif aux mesures de confiance. Une mission d'assistance technique dans le cadre de ce projet est attendue à Madagascar dans le courant de ce mois.

de la
des armes de destruction massive

Monsieur le Président,

A l'instar de la plupart des pays en développement, Madagascar attache un intérêt particulier au renforcement de la coopération et l'assistance internationales en matière de surveillance, de dépistage, de diagnostic et de confinement des maladies infectieuses.

Les actions concertées pour juguler les risques de pandémie demeurent une des préoccupations des autorités malgaches.

Ne disposant pas des capacités scientifiques et techniques suffisantes en matière de surveillance épidémiologique et de défense contre les micro-organismes pathogènes et les toxines, ainsi qu'il est recommandé dans les dispositions de la Convention sur les armes biologiques, Madagascar souhaite ardemment développer des efforts conséquents pour parvenir à renforcer les mesures de sécurité et de sûreté biologiques en son sein malgré ses limites.

C'est ainsi que ma délégation souscrit à la déclaration faite par l'Honorable Représentant de Cuba au nom du Mouvement des Pays Non Alignés et d'autres Etats Parties en ce qui concerne la nécessité de mettre en œuvre les dispositions de la Convention relatives à la coopération et à l'assistance internationales consignées dans les articles VII et X.

Monsieur le Président,

Pour terminer, ma délégation s'associe à l'ensemble de toutes les délégations pour faire en sorte que les débats puissent aboutir à des décisions concrètes convergeant vers une coopération internationale fructueuse. Nous aspirons ardemment à ce que des échanges d'informations et de technologies se fassent de bonne foi pour faire triompher l'harmonie et la paix.

Je vous remercie de votre aimable attention.